

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Janvier 2003

	Pages
Editorial	
Quel avenir pour les périodiques militaires indépendants	3
CICR	
Les conventions de Genève: actuelles et crédibles	6
Le CICR et ses missions	8
Conduite	
La voie helvétique	13
Terrorisme	
Préteger nos centrales nucléaires	16
Logistique	
Logistique XXI pour l'armée suisse (2)	19
CIAL	
Centre d'instruction de l'armée à Berne	25
Armée étrangères	
La réforme de la Bundeswehr en bref	27
Eurosatory 2002	
Blindés et tourelles	29
Tactique	
Combats dans la jungle urbaine	35
Histoire	
Du casque au casque: le combat d'infanterie (2)	36
Une interview du général Guisan (14 novembre 1939)	42
A propos du Rapport Bergier (1)	47
Nouvelles brèves	50
Revue des revues	55
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Avec l'Armée XXI Quel avenir pour les périodiques militaires indépendants?

L'organisation «Armée XXI», qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004, marquera une véritable révolution dans la défense du pays. Les effectifs et la durée des obligations militaires vont être réduits d'une manière drastique. Pour la Suisse romande, il restera environ 1500 officiers dont la plupart seront «libérés» avant quarante ans. On peut se demander combien d'officiers de milice prendront le commandement d'un bataillon ou d'un groupe.

Si nous mettons ces données en évidence, ce n'est pas pour jouer aux réactionnaires, aux nostalgiques ou aux opposants. Il faut s'adapter aux conditions nouvelles et l'Armée XXI apparaît comme un concept globalement réaliste. En revanche, on ne saurait cacher que le passage au système nouveau induira des conséquences dont il convient de prendre conscience, afin d'y faire face avec de bonnes mesures.

Comment vont survivre nos sociétés d'officiers propriétaires de la *Revue militaire suisse*, lorsqu'elles perdront une masse de membres, qu'elles verront beaucoup d'officiers «libérés» donner leur démission? Les jeunes générations ne sont pas aussi «associatives» que les plus anciennes; d'autre part, les liens d'amitié et de camaraderie ne seront plus les mêmes, car les années de service seront bien moins nombreuses. Il y aura donc des restructurations et des fusions!

Déjà aujourd'hui, les périodiques militaires indépendants sont mis en danger par les multiples «journaux d'entreprise» du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, financés en bonne partie par la publicité. Beaucoup d'entreprises que nous sollicitons répondent qu'elles ont déjà donné. Est-il normal qu'en cette période difficile, le Don national, organisme semi-officiel, subventionne à hauteur de 35000 francs chacun deux périodiques militaires et qu'il n'applique pas l'égalité de traitement?

Et l'on entend dire qu'il y a à Berne un projet de publication militaire officielle trilingue pour l'ensemble de l'Armée XXI! Les stratèges-bureaucrates, qui défendent un tel projet, ignorent-ils que toutes les tentatives de ce genre ont été, dans le passé, des faillites retentissantes?

De nombreux périodiques militaires vont disparaître après